

1984
JANVIER

INFO-TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

87

8ÈME ANNÉE • EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'ÉDITION
ET DE DIFFUSION • INFO-TURK-SQUARE Ch.M.WISER 13/2 -
1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 • ABONNEMENT
ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45 • ISSN 077 - 9664

RECULE EUROPEEN DEVANT LE CHANTAGE DES GENERAUX TURCS

Il y a quelques mois, à la session de septembre 1983, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait déclaré dans une résolution que "le Parlement qui sera élu en Turquie le 6 novembre ne pourra pas être considéré comme représentant démocratiquement le peuple turc et ne saurait donc constituer valablement une délégation pour participer aux travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe." (*Bulletin Info-Türk*, No.84)

En dépit de cette résolution, la délégation de l'Assemblée nationale turque élue le 6 novembre, a pris place dans l'enceinte parlementaire le 30 janvier 1984, et ce sans y avoir été invitée, mieux elle a pris part au vote tout au long de la session.

Ce fut un véritable coup de force réussi par Ankara avec la complicité de la droite européenne qui a mis à profit toute occasion pour que le débat prévu sur la Turquie n'ait pas lieu. La délégation d'Ankara, composée de 12 représentants et de 12 suppléants, a fait usage du règlement qui permet à une délégation dont l'admissibilité est contestée, de siéger jusqu'à ce que l'Assemblée ait tranché. Quant aux députés européens de droite ou de la gauche "modérée", ils ont décidé, en prenant comme prétexte une grève partielle des interprètes déclenchée le 2 février, de reporter au mois de mai le débat sur la Turquie ainsi que celui sur le problème chypriote.

D'après *Le Monde*, la 35ème session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est achevée avant terme, dans une confusion rarement observée dans l'hémicycle des "vingt et un".

Les derniers développements au plan des relations turco-européennes qui ont abouti à l'échec de l'initiative des parlementaires européens démocrates au Conseil de l'Europe, avaient commencé aussitôt après les élections turques avec un défi du général-président Evren affirmant que, avec la tenue des élections, la Turquie aurait prouvé que la démocratie a été rétablie, et chargeant les nouveaux élus de se rendre à Strasbourg pour représenter la Turquie au sein du Conseil de l'Europe.

M. Ozal, chef du nouveau gouvernement d'Ankara a d'ores et déjà emprunté le ton du général Evren, menaçant de rompre complètement les relations d'Ankara avec le Conseil de l'Europe.



Le 8 janvier, le premier ministre Özal déclara à des journalistes: "Si l'Assemblée parlementaire persiste dans son attitude et si, par voie de conséquence, nous ne pouvons être représentés dans la branche parlementaire du Conseil, dans ce cas nous ne maintiendrons pas notre présence au Conseil des Ministres."

A la suite de ce défi, l'Assemblée parlementaire choisit 12 parlementaires pour représenter la Turquie au Conseil de l'Europe. Ces derniers entamèrent aussitôt leur "diplomatie-nevette" dans 15 capitales européennes.

La décision d'Özal d'envoyer une délégation parlementaire à Strasbourg plongea le Conseil de l'Europe dans l'embarras et Karl Ahrens, président de l'Assemblée parlementaire, se rendit à Ankara espérant persuader les autorités turques de renoncer à leur "détermination", mais il échoua dans ses efforts de convaincre le gouvernement turc d'attendre la prochaine session plénière de mai, plutôt que de rechercher maintenant une éventuelle confrontation.

Le 30 janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe tint l'une de ses sessions les plus décisives depuis sa création. En dépit du fait que la même assemblée avait voté quelques mois auparavant une résolution affirmant que les parlementaires turcs issus des élections du 6 novembre ne seraient pas admis, 12 représentants de l'Assemblée turque récemment élue, ainsi que 12 suppléants, se présentèrent dans le grand hall du Palais de l'Europe.

Des protestations contre leur présence surgirent du Groupe socialiste. A l'ouverture du débat sur les lettres de créance des délégués turcs, le député socialiste danois, Lasse Budtz, intervint au nom de son groupe qui est le plus important de cette assemblée composée de 170 membres. "La question la plus importante est celle-ci: En Turquie, le parlement est-il librement élu?", dit-il. "Non. Trois seulement des 15 partis désireux de participer ont pu le faire." Budtz précisa que malgré certains progrès dans le sens de la démocratie en Turquie, le Groupe socialiste avait décidé à l'unanimité de s'opposer à toute validation des lettres de créance des délégués turcs. "Dans l'Etat turc les droits de l'homme sont gravement violés", dit-il, "il n'y a pas de liberté syndicale, la presse n'est pas libre, ni les universités. Les prisons regorgent de prisonniers politiques et l'on constate l'absence d'une amnistie."

Mais ceux qui le premier jour, lors de la session d'ouverture, étaient résolus à expulser les députés turcs, se sentirent vaincus lorsque le président de l'Assemblée parlementaire, Karl Ahrens, un socialiste allemand, annonça qu'il renvoyait la question des lettres de créances des parlementaires turcs à la Commission des Statuts.

Voici comment cette première obstruction fut présentée dans la presse turque pro-gouvernementale:

"L'approche pure et dure du Groupe socialiste était attendue déjà avant l'ouverture de la session et les observateurs prévoyaient que les membres socialistes modérés ne les suivraient pas dans cette voie.

Finalement, le bon sens l'emporta et ceux qui prirent conscience que la Turquie, bastion de l'Europe dans le sud-est, ne saurait être sacrifiée, ainsi que tous ceux qui avaient quelque peu le sens des responsabilités intervinrent pour atténuer la tendance anti-turque."

La principale personnalité à s'engager dans cette "opération de modération" fut Karl Ahrens qui, peu auparavant, avait visité la Turquie en prévision de la réunion de l'Assemblée. Pour la première fois dans l'histoire du Conseil, l'Assemblée interrompit une session en attendant une décision de la Commission des Statuts. La Commission, convoquée sur les champs,

vint à la rescousse du régime turc en renvoyant la question à une réunion paritaire des Commissions politiques et juridiques.

La motion prévoyant le renvoi de la question à la commission mixte recueillit l'approbation de l'Assemblée par 116 voix contre 7. Dès lors, le premier round s'achevait nettement en faveur du régime turc.

Au cours de la séance nocturne des Commissions politiques et juridiques, deux thèses antagonistes s'opposèrent violemment. Finalement le rapport du député autrichien Ludwig Steiner critiquant Ankara fut sensiblement édulcoré et 35 membres de la commission mixte votèrent pour une solution de compromis au problème de la représentation turque à l'Assemblée, contre 15 votes négatifs et 8 abstentions.

Une fois de plus, en adoptant cette attitude, la Commission fit -si l'on en croit la presse turque- d'une pierre deux coups. Les rapporteurs des deux commissions furent chargés de rédiger un nouveau rapport commun visant à permettre à la Turquie de garder sa place à l'Assemblée, tout en donnant satisfaction à l'opposition en ajoutant que la question des lettres de créance des députés turcs serait abordée lors de la session de mai du Conseil.

Mais le débat houleux sur un texte de compromis se termina sans qu'une conclusion pût être dégagée. Le Groupe socialiste et les Conservateurs maintinrent fermement leurs thèses opposées concernant la Turquie, à ceci près que des divisions se manifestèrent dans les rangs socialistes. Selon certaines informations, certains membres de la délégation turque auraient songé à claquer la porte au moment où le rapport commun Steiner-Alder tenta de transformer le statut de la délégation parlementaire turque en celui d'"observateurs". Les socialistes tentèrent de faire passer dans la résolution des motions appelant la Turquie à lever la loi martiale et à proclamer une amnistie, et en en faisant un préalable à la participation de la Turquie à la session de mai de l'Assemblée parlementaire.

A ce stade des débats, les députés turcs commencèrent eux aussi à se quereller à cause de leurs divergences d'opinion. Devant l'expérience diplomatique des députés du MDP, leurs confrères appartenant aux deux autres partis, Ana-P et HP, insistèrent pour rentrer à Ankara avant la date prévue. Sur ce, comme la délégation turque eut des conversations téléphoniques séparées avec le premier ministre Turgut Özal et le ministre des Affaires étrangères Vahit Halefoğlu, un climat fébrile de communications diplomatiques s'installa entre Ankara et Strasbourg. Ceux-ci laissèrent entendre à la délégation turque qu'en claquant la porte ils ne feraient qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à obtenir l'exclusion de la Turquie du Conseil.

Entre-temps, les milieux diplomatiques américains exercèrent de fortes pressions sur les gouvernements européens pour qu'ils bloquent une résolution hostile au régime turc. *The Wall Street Journal* du 1er février écrivait: "Les temps ont vraiment été durs pour les Turcs, à quoi se sont ajoutées les trois années de régime militaire pour éradiquer le terrorisme téléguidé par l'URSS. Mais au lieu de souhaiter chaleureusement la bienvenue, comme il se doit à un voisin, le Conseil de l'Europe, fort de ses 21 pays membres, a tenté de refuser à une délégation turque le droit de siéger."

Pendant qu'au Palais de l'Europe les discussions sur la Turquie se poursuivaient, le président de l'Assemblée parlementaire, Karl Ahrens, passant outre à l'opposition de ceux au Conseil qui s'étaient élevés contre la présence des députés turcs, offrit une réception en l'honneur de la délégation turque, avec la participation de l'ambassadeur de Turquie auprès du Conseil de l'Europe.

Le 3 février, les séances de l'Assemblée parlementaire sombrèrent dans la confusion et le débat sur la Turquie et Chypre se transforma en une comédie bouffonne après une discussion houleuse des députés européens sur la question de savoir quel sujet devait être abordé en premier lieu.

Peu auparavant la session plénière avait décidé de reporter le débat sur Chypre à la session de mai de l'Assemblée. Mais la Commission politique insiste pour que la discussion sur Chypre ait lieu. Sur ce, on procéda à un second vote qui ouvrit la voie au débat sur Chypre.

On apprit de bonne source que le Groupe conservateur était opposé à tout débat sur la Turquie avant mai. Les socialistes ne voulaient pas de débat parce que celui-ci aurait pu faire apparaître des divisions dans les rangs socialistes, les 'modérés' prenant parti pour le régime turc.

En plein milieu du débat sur la question chypriote, les interprètes interrompirent subitement la traduction et se mirent à lire leur propre déclaration concernant de nouveaux barèmes de salaires et de meilleures conditions de travail. Le président de l'Assemblée, Karl Ahrens, suspendit la séance, mais la situation ne s'améliora pas et la session prit fin.

D'après *Le Monde*, seule l'interprétation en allemand et en italien, langues additionnelles de travail de l'Assemblée, n'était pas assurée. Malgré la poursuite de l'interprétation en anglais et en français, les deux langues officielles des travaux, une majorité de représentants conservateurs et démocrates-chrétiens favorables au régime d'Ankara, saisirent cette occasion pour demander une suspension de séance. Ainsi, la nouvelle délégation turque, contre laquelle s'étaient élevés le gauche et les libéraux de l'Assemblée pour "manquement aux règles de la démocratie", gagnait donc aux points.

Le débat sur la Turquie à l'Assemblée parlementaire ayant fait long feu, le représentant irlandais Andrew exprima ses impressions en ces termes: "Ici, le Conseil de l'Europe est devenu un cirque." Pour sa part, le représentant autrichien Steiner, également rapporteur de la Commission politique, jugea la situation "honteuse pour le Conseil".

A Ankara, le porte-parole de la délégation turque, Kamuran Inan, affirma que le régime turc avait remporté une victoire politique et diplomatique sur les "députés socialistes extrémistes de l'Europe occidentale qui ont tenté de le séparer du Conseil de l'Europe."

Celui qui éprouve incontestablement la plus grande satisfaction devant l'échec du Conseil, est le premier ministre Ozal. Voyant dans ce résultat un atout pour sa campagne de propagande en prévision des élections locales, il déclara le 5 février dans la ville de Giresun: "S'ils cherchent à nous expulser en recourant à certaines manoeuvres, et s'ils en ont le pouvoir, qu'ils le fassent. Dans ce cas, nous n'iront jamais là-bas."

Selon le quotidien allemand *Frankfurter Rundschau*, Ozal s'est livré à un coup de poker et il l'a gagné.

Néanmoins, d'après le quotidien grec *Kathimerini* du 7 février, malgré le succès provisoire de Strasbourg, le gouvernement d'Ankara devrait encore faire face à des problèmes dans l'Europe démocratique.

Plus précisément, en mars prochain, la question des violations des droits de l'Homme en Turquie sera au centre d'un débat au Parlement européen. Parmi les rapporteurs figurent notamment les socialistes Ludwig Fellermaier et David Blackman qui ont récemment visité Ankara où ils n'ont été reçus ni par le premier Ozal, ni par le président de l'Assemblée nationale, Necmettin Karaduman, malgré leur insistance à s'entretenir avec eux.

En mai prochain, se tiendra à Copenhague la conférence de l'Internationale socialiste, à laquelle participera également l'ancien leader social-démocrate Ecevit. Selon les *insiders*, les politiciens turcs essaient de court-circuiter les critiques qui leur sont faites dans le domaine des droits de l'Homme par les députés socialistes, en exerçant un chantage complexe. Qu'il s'agisse des anciens et nouveaux leaders sociaux-démocrates, d'Ecevit ou de Erdal İnönü et Necdet Calp, respectivement présidents du Sodep et du RP, tous les politiciens avancent l'argument que si l'offensive contre la Turquie devait continuer, le gouvernement d'Ankara serait alors contraint de resserrer encore davantage ses relations avec les USA. Cette question avait été initialement soulevée par Ecevit lors des réunions précédentes de l'Internationale socialiste.

La gauche marxiste qui a été mise hors-la-loi par le pouvoir militaire ne partage pas cet argument, parce que, même sans pressions européennes pour ce qui concerne les droits de l'Homme, la Turquie est de fait déjà devenu l'allié le plus sûr des Etats-Unis au Moyen-Orient.

Comme il a été dit dans plusieurs *Bulletins d'Info-Türk*, le coup d'Etat militaire des généraux avait lui-même été une intervention effectuée dans le cadre des plans agressifs des Etats-Unis au Moyen-Orient.

Après le passage au soi-disant régime parlementaire, le gouvernement Ozal a aussitôt reçu un message de félicitations très chaleureux de la part de Reagan.

Récemment, le 5 février, le Général-président Kenan Evren a annoncé que l'amitié turco-américaine se renforce sans cesse. La preuve c'est que, déjà même avant la formation du nouveau gouvernement, le pouvoir militaire avait signé un accord avec l'Administration Reagan, autorisant l'utilisation de la base aérienne d'Incirlik en vue du ravitaillement des forces américaines stationnées au Liban. Le 10 décembre, le trafic aérien des AWACS a débuté entre Konya, en Turquie centrale, et la RFA. Il est même question d'une éventuelle installation des missiles nucléaires américains sur le territoire de la Turquie.

Un dernier geste, c'est la visite spectaculaire de la 6ème Flotte à Istanbul le 6 février, après un intervalle de 15 ans, d'où elle est repartie un jour plus tard à destination du Liban.

Un geste qui a été accompagné par l'augmentation de "l'aide" américaine à la Turquie. Alors que l'aide à la Grèce resterait au même niveau qu'en 1984 (500 millions \$), celle accordée à la Turquie passerait de 755 à 934 millions \$.

Dans ces circonstances, l'argument avancé par les politiciens turcs est privé de tout fondement.

Il n'y a qu'un seul critère pour déterminer le niveau des relations turco-européennes: le régime turc respecte-t-il ou non les droits de l'Homme stipulés dans la Convention européenne?

Certes, trois partis de plus participeront aux élections locales, à savoir, le Parti de la Démocratie-sociale (Sodep), le Parti de la Juste Voie (DYP) et le Parti du Bien-être (RP) aux côtés des trois autres partis déjà représentés au Parlement européen ainsi qu'au Conseil de l'Europe, sont toujours exclus de toute forme de participation à la vie politique. De plus, des centaines de leurs dirigeants sont toujours derrière les barreaux.

Même dans le cas d'une amnistie partielle, des milliers de prisonniers politiques resteront enfermés dans les prisons militaires pour leurs opinions.

Alors que les réalités de la Turquie sont d'une évidence aveuglante, le recul européen devant le chantage des généraux et des politiciens, collaborateurs de ceux-là, est un scandale pour la communauté européenne.

TERREUR D'ETAT

INTERDICTION DES POLEMQUES AUTOUR DE L'AMNISTIE GENERALE

Alors que le ministère de la Justice soumettait au Bureau de la Grande Assemblée nationale 160 requêtes demandant une amnistie générale, les Commandements de la loi martiale qui continuent à exercer leur censure sur la presse turque, ont interdit le 10 janvier 1984 tout débat, écrit ou oral, autour de l'amnistie.

Malgré le fait qu'aucun engagement concernant une amnistie générale ne figurait au programme du nouveau gouvernement, le groupe parlementaire du Parti de la Mère-Patrie (Ana-P), actuellement au gouvernement, donna le feu vert à ses membres, lors de la séance du 24 décembre, en vue du dépôt de projets de loi prévoyant une amnistie partielle.

Dans une interview parue dans le quotidien *Ter-cüman* du 5 décembre, le premier ministre Turgut Özal déclara: "Il s'agit-là d'un problème très délicat au sujet duquel il nous faut être très prudents. Je suis obligé de réfléchir plusieurs fois avant de m'exprimer sur ce sujet." Au cours de sa campagne électorale précédant le 6 novembre, il avait évité de promettre une amnistie arguant que "ceux qui avaient été grâciés en 1974, furent par la suite à nouveau impliqués dans des actes de violence politique."

Toutefois, au lendemain des élections législatives, cette question brûlante avait déclenché une série de controverses dans les milieux politiques, en raison du fait que l'existence d'environ cent mille prisonniers politiques —auxquels s'ajoutent leurs familles qui constituent une masse considérable d'électeurs— soumet les politiciens récemment élus à une pression croissante.

Bien que l'octroi d'une amnistie fasse l'unanimité, la portée de cette amnistie donne lieu à des polémiques, vu que les militaires, qui sont les véritables maîtres du pays, ont déjà laissé entendre qu'ils sont opposés à une amnistie en faveur de ceux qui ont été condamnés ou qui sont toujours jugés pour des "crimes contre l'Etat" tels que mentionnés aux articles 141-142-146-149 et 163 du Code pénal turc. Selon un communiqué officiel, le nombre de prisonniers politiques s'élevait au 31 mars 1983 à environ 20.000. Or, parmi les nouveaux parlementaires beaucoup n'ont pas encore le courage de proposer l'amnistie en faveur de ces prisonniers politiques.

Qui plus est, la nouvelle Constitution turque stipule que ceux qui ont été condamnés pour les actes mentionnés dans les articles précités, ne pourront jamais être grâciés, même si la majorité des députés en décide autrement. Théoriquement, le parlement a toujours le pouvoir d'amender n'importe quel article de la Constitution, mais pour le moment personne ne se fait d'illusions quant à la possibilité de voir un parlement issu d'une parodie d'élections, s'engager dans cette voie.

Avant l'interdiction de toute polémique au sujet de l'amnistie, certaines personnalités de la vie publique avaient exprimé en ces termes leur point de vue à ce sujet:

Attila Say, ancien président de l'Union des Barreaux de Turquie: "Si nous discutons d'une amnistie, nous devrions souhaiter ardemment une amnistie générale. Ce devrait être une amnistie comportant peu d'exceptions, une amnistie basée sur l'égalité qui ne ouvre pas de nouvelles plaies.

Muammer Aksoy, président du Barreau d'Ankara: "Dans tous les pays démocratiques, l'amnistie est accordée aux prisonniers politiques plutôt qu'à ceux qui

ont été condamnés pour des délits ordinaires. Une amnistie spéciale devrait être immédiatement proclamée pour les délits de presse."

Sakıp Sabancı, l'un des hommes d'affaires les plus importants de Turquie: "Ceux qui ont commis des crimes politiques dans un but idéologique ne sauraient être grâciés."

Recep Pilginer, vice-président de l'Association des Journalistes d'Istanbul: "Je suis favorable à une amnistie générale et, en particulier, à une amnistie portant sur les délits de presse. Toute opinion qui est considérée comme un crime aujourd'hui, peut être jugée innocente demain. Voilà pourquoi une amnistie pour les crimes politiques se doit d'être très large."

Bilgin Yazıcıoğlu, président de l'Union des Avocats turcs: "Une amnistie devrait être accordée après mûre réflexion aux prisonniers, afin de panser les blessures."

Ibrahim Bodur, président de la Chambre des Industriels d'Istanbul: "Puisque Dieu accorde son pardon aux hommes, ceux-ci devraient aussi se pardonner les uns aux autres... Mais dans le passé, l'amnistie qui fut accordée à ceux qui avaient commis des crimes contre l'Etat et le régime, s'est avérée plus nuisible qu'utile."

Turgut Sunalp, président du Parti de Démocratie nationaliste (MHP): "Nous sommes en faveur d'une amnistie partielle."

Ullü Söylemezoglu, porte-parole du groupe parlementaire du MHP: "Nous envisageons une amnistie dans les limites fixées par la Constitution."

Necdet Calp, président du Parti populiste (EP): "Nous sommes conscients des conditions insupportables qui règnent dans les prisons. La Constitution a déjà clairement établi quels sont les prisonniers auxquels l'Assemblée ne saurait accorder la moindre forme d'amnistie. Mais il y a des prisonniers qui ont été condamnés, non en raison de leurs actes mais pour leurs opinions."

EXPLOSIONS DE BOMBES EN TURQUIE

Le 21 décembre, les quartiers résidentiels d'Ankara et d'Istanbul furent secoués par l'explosion de deux bombes, tandis qu'un incident semblable put être évité à Izmir. Le premier ministre Turgut Özal annonça que selon les premières informations, ces attentats ne seraient pas des actes dirigés contre la Turquie, mais devraient être mis en rapport avec la vague d'attentats dans la région du Moyen-Orient. A la suite de ces incidents, la police et les forces de la loi martiale lancèrent une chasse à l'homme et renforcèrent sur l'ensemble du territoire les mesures de sécurité. Une semaine plus tard, le Quartier Général de l'état-major fit savoir que ces incidents avaient été préparés par l'aile militaire d'un parti clandestin nommé "Ezizül Dava", opérant dans un pays voisin, et que "6 terroristes et 3 de leurs complices de nationalité étrangère avaient été appréhendés par les forces de sécurité."

RESISTANCE DANS LES PRISONS

Le 3 janvier 1984, les prisonniers politiques des prisons militaires de la région de Diyarbakır ont entamé une fois de plus une grève de la faim en signe de protestation contre leurs conditions de détention.

Au cours de l'été dernier déjà, les prisonniers, dont la plupart sont d'origine kurde, avaient mené une grève de la faim d'un mois, qu'ils n'interrompirent qu'au moment où l'administration pénitentiaire fit savoir qu'elle acceptait bon nombre de leurs revendications portant sur l'amélioration des conditions de détention. Récemment, les autorités pénitentiaires interdirent à nouveau l'introduction de nourriture, de crayons et de papier dans la prison, réduisirent le temps de visite et firent tabasser les prisonniers devant les yeux des visiteurs.

D'autre part, il ressort de certaines informations que tous les prisonniers politiques de la prison Mamak d'Ankara qui avaient refusé de porter l'uniforme carcéral, auraient été battus trois jours et trois nuits durant, jusqu'au matin du 6 janvier 1984. Les victimes de ces sévices ont demandé le 9 janvier au tribunal militaire, devant lequel se déroule leur procès, de prendre les mesures nécessaires en vue de leur sécurité.

De plus, les familles des prisonniers tabassés ont rendu visite au président récemment élu de l'Assemblée nationale, Necmeddin Karaduman, pour lui remettre une requête demandant l'arrêt des sévices dans les prisons.

CONDAMNATIONS

1.12, à Izmir, 3 membres de Dev-Yol sont condamnés à la prison à vie et 29 autres à des peines allant jusque 15 ans de prison.

2.12, à Ankara, 7 personnes condamnées à 5 ans de prison pour avoir participé aux activités de "Zurtulus", tandis que 12 autres se voient infliger jusque 15 ans de prison sous l'inculpation d'avoir tenté de réorganiser le TKP/C. Le même jour, à Erzurum, 4 membres de Dev-Yol écoperont chacun de 5 ans de prison.

3.12, à Diyarbakir, un procès intenté au Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK) s'est soldé par 3 peines de mort et 10 condamnations à perpétuité, tandis que 10 autres accusés écoperont de diverses peines de prison.

9.12, à Erzurum, un activiste de droite est condamné à mort et 23 autres à diverses peines de prison. Le même jour, à Izmir, 2 membres de Dev-Yol sont condamnés à perpétuité, tandis que 5 autres écoperont de diverses peines de prison.

10.12, à Antalya, 3 membres de Dev-Yol sont condamnés à perpétuité et 4 autres à diverses peines de prison.

14.12, à Gölcük, 19 activistes de droite sont condamnés à des peines allant jusque 17 ans de prison.

15.12, à Adana, 4 membres du PKK se voient infliger 13 ans de prison chacun.

16.12, à Ankara, deux anciens députés du Parti républicain du Peuple (CHP), Temel Ates et Ertugrul Günay, sont condamnés à 3 ans de prison par un tribunal militaire pour avoir pris part aux actions de Dev-Yol. Ils resteront, en outre, pendant un an en résidence forcée.

17.12, à Ankara, un accusé au procès de KAWA est condamné à mort et 2 autres à perpétuité. Le même jour, dans le cadre d'un autre procès intenté contre KAWA, 4 accusés sont condamnés à 5 ans de prison. De plus, à Istanbul, 2 accusés au procès de TKP/ML sont condamnés à 8 ans de prison chacun pour s'être rendus coupables de propagande séparatiste dans une requête qu'ils avaient remis au juge quelque temps auparavant.

21.12, à Izmir, 4 étudiants sont condamnés à 20 mois de prison.

24.12, à Ankara, 46 accusés au procès du TDMP sont condamnés à des peines allant jusque 16 ans de prison.

30.12, à Adana, un membre de Dev-Yol est con-

damné à mort, un autre à perpétuité. De plus, 3 membres de l'Union du Travail (EE) se voient infliger 20 ans de prison chacun.

31.12, à Adana, 15 accusés au procès du DHB (Union révolutionnaire du Peuple) sont condamnés à des peines allant jusque 15 ans de prison. Le même jour, à Istanbul, 27 étudiants iraniens se voient infliger 6 ans de prison chacun pour avoir occupé l'année dernière le consulat général d'Iran à Istanbul.

PROCES DE MASSE

Malgré l'instauration du soi-disant régime parlementaire, les procureurs militaires continuent à engager des poursuites contre des responsables syndicaux et autres progressistes.

Le 27 décembre, le procureur du Commandement de la loi martiale d'Istanbul a intenté 2 nouveaux procès, l'un contre 14 responsables du syndicat Taper-Is, affilié à la DISK, l'autre contre 13 responsables du Syndicat des Ouvriers du Bâtiment (Merici Yapı-Is; indépendant).

Le même jour s'est ouvert devant le tribunal militaire d'Istanbul le procès de 64 responsables du Syndicat des Métallurgistes (Maden-Is), qui est affilié à la DISK.

Par ailleurs, le procès de 54 responsables du Syndicat des Imprimeurs (Basın-Is), affilié à la DISK, a été fusionné avec le procès central de la DISK. Ainsi, le nombre total des accusés au procès de la DISK est passé à 139, dont 74 risquent la peine de mort. 40 des 85 accusés de la DISK sont jugés en état d'arrestation, tandis que 44 autres comparaissent en prévenus libres. L'un des accusés est toujours en cavale.

2.12, à Erzurum, le président du Parti de la Social-démocratie (SODEP), Kartay, fut traduit devant un tribunal sous l'inculpation d'avoir enfreint, avant les élections, la loi électorale.

8.12, à Ankara, le peintre renommé Orhan Taylan, et 3 autres personnes furent inclus au procès de masse contre le TKP.

9.12, à Ankara, le procès des responsables de TUTED (Association du personnel technique) s'est ouvert devant un tribunal militaire. Le procureur a requis des peines allant jusque 3 ans de prison contre des prévenus qui sont accusés d'activités de gauche et de menées séparatistes.

7.12, à Istanbul, l'ancien ministre des Affaires étrangères, İhsan Sabri Çağlayangil fut interrogé par un procureur militaire en raison d'une lettre portant sur la situation politique en Turquie, qu'il avait adressée au ministre des Affaires étrangères ouest-allemand.

15.12, à Istanbul, un nouveau procès fut intenté contre 4 responsables de la Maison populaire de Bakirköy sous l'inculpation de propagande communiste.

16.12, à Izmir, 9 personnes furent traduites devant un tribunal sous l'inculpation d'activités communistes.

18.12, à Izmir, 17 membres de l'Association de la Jeunesse idéaliste (UGD) comparaissent devant un tribunal militaire.

19.12, à Istanbul, le procureur militaire a intenté un nouveau procès contre 54 membres présumés de "Zurtulus", dont 9 risquent la peine de mort.

22.12, à Istanbul, le procureur militaire a intenté 2 nouveaux procès, l'un contre 8 activistes de droite, dont 6 risquent la peine de mort, et l'autre contre 4 membres de l'Association de la Jeunesse progressiste (İGD).

29.12, à Ankara, l'ancien secrétaire général du Sodep, Çktay Eksi, fut interrogé par le procureur militaire en raison du fait qu'avant les élections il avait déclaré qu'il n'irait pas voter.

NOUVELLES ARRESTATIONS

2.12, le Commandement de la 2ème Armée annonce que 795 personnes sont toujours recherchées par les forces de sécurité dans les régions du sud-est, et que 76 personnes ont été arrêtées au cours des 3 derniers mois dans la région de Malatya.

3.12, à Izmir, arrestation de 5 membres présumés de Dev-Yol.

4.12, dans les provinces d'Ankara et d'Artvin, les forces de sécurité arrêtent 26 membres présumés de Dev-Yol. Le même jour, on annonce l'arrestation à Elazig de 22 membres de l'organisation kurde Ala Rızgari.

9.12, à Izmir, arrestation de 19 membres présumés de Dev-Yol.

17.12, à Izmir, mise en détention préventive de 24 activistes de droite.

23.12, à Erzincan, arrestation de 28 personnes accusées d'avoir participé aux actions du TDKP.

PROCES DE PRESSE

11.12: A Ankara, 4 journalistes, Veyis Dözüer, Necdet Sevinç, Abdurrahman Pala et Ali Bademci furent condamnés à un an de prison sous l'inculpation d'avoir insulté le président du Département des Affaires religieuses dans un article paru dans le quotidien *Hergün*.

24.12: à Istanbul, Hayati Asılazıcı, éditeur responsable de la revue d'art *Somut*, ainsi que Erol Toy, éditeur de la même revue, furent condamnés à 16 mois de prison pour un article proposant une amnistie générale à l'occasion du 60ème anniversaire de la proclamation de la République.

27.12: Le célèbre poète et traducteur Can Yücel fut inclus au procès des 18 membres dirigeants de l'Union des Ecrivains turcs (TYS). Des peines allant jusque 15 ans de prison furent requises par le procureur militaire contre chacun des accusés qui sont jugés sous l'inculpation d'avoir transformé l'Union en une organisation clandestine.

30.12: Le poète Ahmet Telli fut incarcéré à Ankara pour y purger une peine de 35 jours de prison.

SOLIDARITE AVEC IMSET

Le 9 novembre, le procureur militaire auprès du Commandement de la loi martiale d'Istanbul, a annoncé qu'il entendait requérir une peine de 10 ans de prison contre İsmet İmset, le correspondant à Ankara de l'agence UPI, dans le cadre d'un procès de presse mené contre lui depuis 1980.

La Fédération internationale des Journalistes a adressé le 15 décembre une lettre au général Evren, demandant qu'un passeport valable soit délivré à İmset, qui sur décision de UPI a été nommé à un nouveau poste à Londres. La FIJ lança également un appel à toutes les organisations affiliées pour qu'elles interviennent en faveur de leur collègue.

L'INDUSTRIE DU LIVRE PARALYSEE

La politique obscurantiste du régime turc a entraîné une crise profonde dans le secteur de l'impression de livres. En raison de la pénurie de papier, de nombreuses imprimeries ne sont plus en mesure d'imprimer les nouveaux livres déjà composés. Les papeteries de l'Etat, SEKA, refusent systématiquement de fournir du papier aux imprimeries, les forçant ainsi à s'en procurer au marché noir au double du prix.

SEPT ACTEURS CONGEDIÉS

Sept acteurs réputés du Théâtre municipal d'Istanbul ont été congédiés le 14 décembre par l'administration du théâtre, sur ordre du Commandement de la loi martiale d'Istanbul. Aliye Uzunatagan, Avni Yalçın, Öben Güney, Cetin Ipekkaya, Taner Barlas, Savas Dinçel et Aslan İlaçar qui ont joué les rôles principaux dans 7 pièces différentes montées par les théâtres municipaux, sont considérés "dangereux" pour la vie culturelle par les militaires.

UN TELEFILM BRULE

Après la confiscation et la destruction de tous les livres et périodiques jugés "dangereux" par les militaires, un téléfilm fut détruit par le feu, et ce pour la première fois dans l'histoire culturelle de la Turquie, sur ordre du directeur-général de la Société de Radiotélévision turque (TRT). Il s'agit du film "Le Combat tant las", tourné par le réalisateur Halit Refig selon un roman du célèbre écrivain Memal Tahir, qui interprète la Guerre de Libération nationale dans un sens différent de l'interprétation officielle. Le tournage de ce film avait été ordonné par l'ancien directeur-général de la TRT. Celui qui a ordonné la destruction par le feu de ce film, est un général en retraite qui fut nommé à ce poste peu après le coup d'Etat.

NOUVELLE POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Sur ordre du général Evren, l'Office du ministre d'Etat a élaboré une nouvelle politique de la recherche scientifique portant sur une période de 30 ans. Parmi les principaux points de cette nouvelle politique figure notamment la mise en oeuvre de toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer les progrès de la recherche scientifique par le renforcement de la puissance militaire de la Turquie.

Cette nouvelle politique dans le domaine de la recherche scientifique sera mise en oeuvre par une nouvelle institution créée sur ordre du général Evren: le Conseil suprême pour la Science et la Technologie, présidé par le premier ministre.

PURGES DANS LES UNIVERSITES

Alors que les licenciements de membres progressistes du corps enseignant universitaire atteignaient des dimensions alarmantes, le Conseil de l'Enseignement supérieur (YOK) n'oublia pas de contrôler les étudiants, dont 2642 furent exclus en l'espace d'un an dans 10 universités, sous prétexte qu'ils n'avaient pas respecté le nouveau règlement ou parce qu'ils avaient été impliqués dans des actions politiques.

D'autre part, en vertu d'une nouvelle décision du YOK, il a été décidé que dès l'année académique 1984-1985, les étudiants devront payer un minerval pouvant atteindre 45.000 TL par an, pour pouvoir s'inscrire à l'université.

Cette nouvelle taxe de 150 dollars dans un pays sous-développé, où le PNB par habitant se situe aux alentours de 1000 dollars, sera un obstacle de plus à surmonter par les étudiants porteurs d'un diplôme d'études secondaires, qui souhaitent acquérir une formation universitaire. Cette année, environ 400.000 jeunes ont posé leur candidature à l'université, mais 110.000 seulement ont été admis. Selon le quotidien *Milliyet* du 9 décembre, au cours des 10 dernières années, 15 pour cent seulement des candidats ont été admis dans les universités, les autres ayant rejoint, dans leur grande majorité, l'armée des chômeurs.

SOLIDARITE AVEC FATSA

A l'appel du Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrés (CEDRI), 355 municipalités de 17 pays européens ont manifesté leur solidarité avec la Commune de Fatsa en Turquie dont les dirigeants sont victimes de la répression.

Dernièrement, le 9 janvier 1984, le Conseil communal de Liège (Belgique) a adopté la motion suivante.

"Le CC de Liège a été informé de l'existence en Turquie de procès de masse, où sont impliqués les Membres légalement élus de Conseils communaux turcs, arrêtés en 1980, et contre la plupart desquels la peine de mort est requise.

"Le CC de Liège est inquiet des conditions dans lesquelles se déroulent ces procès, en particulier celui des habitants de Fatsa, et spécialement des manquements aux obligations issues de la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

"Le CC de Liège accorde son soutien aux missions d'observateurs, constituées d'élus de Conseils communaux de différents pays d'Europe, missions mises sur pied par le CEDRI, dans le but:

"d'assister au procès des habitants de Fatsa,

"de rencontrer les accusés et leurs familles ainsi que les autorités civiles, judiciaires et militaires turques;

"Le CC de Liège souhaite être tenu au courant du déroulement du procès, et du traitement réservé aux accusés et à leurs familles."

Parmi les autres municipalités européennes qui ont exprimé leur solidarité, 61 sont situées en Suisse, 54 en Espagne, 53 en France, 45 aux Pays-Bas, 40 au Portugal, 34 en Belgique, 30 en Autriche, 16 en Norvège, 7 en Grande-Bretagne, 5 au Danemark, 3 en Islande, 2 en Italie, 1 en Irlande, 1 en RFA, 1 en Finlande, 1 en Suède et 1 au Groënland.

RAPPORT DU CEDRI

Le Comité européen pour la défense des réfugiés et immigrés (CEDRI), dont le siège se trouve en Suisse, vient de publier un rapport détaillé sur "L'Etat actuel des droits de l'Homme en Turquie".

Ce rapport de 40 pages publié en 3 langues, anglais, français et allemand, après avoir présenté plusieurs cas exemplaires en ce qui concerne la violation des droits de l'Homme, et analysé le fonctionnement de la justice militaire, la situation des Kurdes, la nouvelle Constitution et législation ainsi que l'évolution politique depuis les élections, aboutit à la conclusion suivante:

"Ce qui est en jeu aujourd'hui devant les tribunaux militaires turcs, c'est, comme l'a formulé lui-même le Chef de l'Etat Evren, un 'pur règlement de compte' avec les soi-disant terroristes et séparatistes ou, autrement dit, avec les opposants politiques au régime actuel - vrais ou souvent seulement supposés. Comme sous d'autres régimes injustes précédents, des persécutions politiques sont dissimulées sous le manteau de la 'justice'. Cette farce doit servir le régime en dissimulant pour l'étranger le fait trop éclatant que la soi-disant 'justice' doit obéir exclusivement aux ordres des généraux.

"Bien qu'on ne puisse plus ne pas entendre les cris et les appels à l'aide venant des prisons et des camps d'internement turcs, ces cris risquent en Europe de se heurter à des oreilles sourdes.

"Si les rapports sur la dictature militaire en Turquie étaient aussi nombreux que dans d'autres cas, des sanctions politiques et économiques auraient certainement été prises, approuvées aussi par l'opinion publique européenne. C'est justement de telles mesures

qui semblent aujourd'hui nécessaires pour ramener la Turquie à une situation à nouveau démocratique. Ce serait le seul moyen efficace."

Ce rapport peut être demandé à CEDRI, Mission-strasse 35 - Postfach 2780 - 4002 Basel - Suisse.

DEPUTES BELGES EN TURQUIE

Une commission d'enquête belge, composée des députés Jef Smeets (SP) et Willy Kuypers (VU), de Georges Van Swevelt, syndicaliste, et des représentants d'organisations non gouvernementales Roger Jacobs, Jef Ulburghs et Fons Veyens, qui a séjourné en Turquie du 26 décembre au 2 janvier, a livré son témoignage concernant la violation des droits de l'Homme depuis les élections législatives, lors d'une conférence de presse à Bruxelles le 10 janvier dernier.

Durant leur séjour en Turquie, la commission a constaté que le général Evren reste le gardien de l'ordre, de la Constitution, de la loi martiale. Rien n'a changé depuis les élections qui devaient prétendument traduire le retour de la démocratie en Turquie. M. Ozal ne dispose d'une partie du pouvoir concédée par l'armée, que pour appliquer les directives du Fonds monétaire international. Les droits de l'Homme sont toujours aussi massivement violés.

La situation des organisations syndicales en Turquie et, en particulier, de la DISK, est dramatique et mérite tout le soutien ainsi que toute la solidarité du monde occidental libre, au moins autant que "Solidarnosc" en Pologne, estime le syndicaliste Van Swevelt qui compte entreprendre des démarches auprès du Bureau international du Travail.

MORT DE DETENUS KURDES

Les détenus de la prison militaire de Diyarbakir (sud-est de la Turquie), en majorité des militants kurdes, ont entamé début janvier une grève de la faim pour protester contre les conditions de détention et la torture. Cette action de résistance, marquée par des incidents qui ont fait des morts, se poursuivait au moment de la rédaction de notre Bulletin.

En septembre dernier, les détenus de cette prison réputée pour être la plus sinistre de Turquie, avaient déjà effectué un jeûne de 25 jours pour protester contre les mauvais traitements dont ils se disent systématiquement victimes. Cette action avait été arrêtée en contrepartie de la promesse des autorités d'améliorer les conditions de détention.

"Tout a recommencé comme avant", c'est le cri d'alarme qu'a osé lancer le 15 janvier en plein tribunal un prisonnier, Serdar Can. Cette témérité lui a valu d'avoir les deux jambes cassées à son retour en cellule.

Les détenus ont lancé, parallèlement à leur grève de la faim, un boycott des visites et ils ont refusé de se rendre au tribunal pour les audiences.

Les autorités militaires ont imposé un black-out total sur la situation dans la prison. Néanmoins, en Belgique, l'organisation kurde TEKOSEK a annoncé qu'au moins 17 détenus politiques ont été assassinés par les forces de sécurité, dont 14 par balles dans la cellule numéro 10 et 3 autres sous la torture.

AMIS DU PEUPLE KURDE

A Louvain un groupe de démocrates belges ont constitué un nouveau comité intitulé "Amis du Peuple kurde" et ont rendu public leur manifeste le 20 janvier.

La plate-forme politique de ce comité se base sur le droit à l'auto-détermination de chaque peuple, un droit démocratique inaliénable, et sur l'internationalisme.

“Le comité s'oppose à toute forme de discrimination et d'oppression du peuple kurde en Irak, Iran, Turquie et Syrie. Il est pourtant d'avis que cette lutte ne peut être distincte de la lutte menée par ces peuples contre leurs oppresseurs communs, la classe dominante. Le comité insiste donc sur une lutte commune de tous

les peuples concernés contre leur ennemi commun: la classe dominante de la nationalité quelle qu'elle soit. Appliquant ces principes de base, le comité combat le racisme à l'égard des travailleurs immigrés.

L'adresse de contact des “Amis du Peuple kurde”:
Boite postale 213 - 3000 LEUVEN 1 - Belgique.

IMMIGRATION

Il ressort d'une enquête effectuée par le Département fédéral des Statistiques que le nombre d'étrangers en RFA s'élève à 5.540.000, accusant ainsi une baisse de 2,9 pour cent. Toutefois, en comparaison avec la population étrangère en 1974, lorsque les autorités allemandes imposèrent l'arrêt de l'immigration, le nombre d'étrangers accuse une hausse de 15 p.c. par suite de la pratique du regroupement familial et à cause du taux de natalité élevé parmi la population turque.

Un rapport de l'Institut turc des Statistiques indique que le nombre d'enfants turcs à l'étranger, relevant de la catégorie d'âge 0-18 ans, s'est accru à 817.000, le nombre de femmes au foyer à 451.000, alors que le nombre total de travailleurs turcs s'élève à 952.000.

Quant à la RFA, les chiffres correspondants sont 634.000, 349.000 et 576.000.

Selon les estimations du ministère de l'Intérieur de RFA, le faible taux de natalité de la population autochtone aura pour effet de faire baisser le nombre de citoyens allemands de son niveau actuel de 56,9 millions à 52,16 millions en l'an 2000 et à 38,28 millions en 2030. Le nombre d'étrangers, en revanche, atteindra 7 millions en l'an 2000.

Le directeur de l'Office des Etrangers, Günter Tschiersch, a fait savoir que le gouvernement fédéral espère le retour dans leur pays d'au moins 50.000 travailleurs immigrés turcs, et ce grâce à la nouvelle loi prévoyant l'octroi d'une prime au retour de 10.500 DM.

En plus de ce versement, certaines grandes entreprises allemandes employant des étrangers promettent d'accorder un supplément dépassant le montant de base. Mannesmann, par exemple, s'est déclaré disposé à payer une prime de 22.000 DM à ceux qui accepteront de rentrer dans leur pays d'origine.

ACTES RACISTES

13.12: Lors d'une agression armée perpétrée par des inconnus contre un club privé turc, l'Alsancak, à Bruxelles, un des clients marocains a été tué et deux autres blessés. Au moment de la rédaction de notre Bulletin, plus d'un mois s'est déjà écoulé sans que la vérité ne soit dévoilée - surtout du côté du Parquet. Ce silence n'a fait que renforcer les soupçons et l'inquiétude des milieux anti-racistes qui croient à un attentat raciste. A l'appui de la thèse de l'attentat raciste, il y a le coup de téléphone anonyme à l'agence Belga, au nom d'un “Front de libération de la Belgique”. L'appel est étroitement lié à la fusillade, puisqu'au moment de la communication à Belga, personne dans le public n'était au courant. Le **URAX** et les organisations marocaines ont surtout exprimé leur inquiétude devant la montée d'un climat de haine.

19.12, à Bruxelles, les musulmans qui entraient dans la mosquée de la rue de Terre-Neuve pour y prier, ont eu une mauvaise surprise: une tête de cochon avait en effet, été suspendue au premier étage de la mosquée juste au-dessus de leur tête.

15.12, à Frederikssund (Danemark), les deux agents de police danois accusés d'avoir torturé à mort le travailleur turc Osman Polat, ont été acquittés par

le tribunal local. Polat avait été arrêté par les accusés le 20 juin 1983 et frappé à la tête. Mais à l'issue de ce jugement, le procureur a annoncé qu'il ferait appel de cette décision et demanderait la condamnation des deux policiers.

22.12, à Francfort/Main (RFA) un garçon turc de 9 ans, Enver Gümüşoluk, a été battu à mort par ses camarades de classe allemands.

28.12, dans la prison de la ville de Kassel (RFA) un prisonnier turc de 27 ans, Idris Sahinbay, a été retrouvé mort par pendaison dans sa cellule. Le procureur de Kassel a ouvert une instruction afin de vérifier les affirmations selon lesquelles dans cette prison les détenus subissent des sévices de la part des gardiens.

29.12, à Kohenhausen (RFA) une femme turque mariée depuis 14 ans, Nazan Celik, s'est suicidée à la suite d'une dépression nerveuse.

30.12, à Gand (Belgique) un ressortissant turc, Ali Pehlivan, marié et père de quatre enfants, a été retrouvé mort dans un champs par un paysan belge.

MOUVEMENT ANTI-RACISTE

3.12, des dizaines de milliers de Parisiens et trois ministres du gouvernement se joignirent à la dernière partie d'une marche contre le racisme qui avait commencé en octobre, à Marseille, à l'initiative de 30 jeunes gens, pour la plupart enfants d'immigrés maghrébins. Peu après la fin de la marche, huit de ses initiateurs furent reçus par le président François Mitterrand à l'Élysée. La marche de 1.130 km qui s'était mise en branle le 15 octobre quasiment sans la moindre publicité, acquit une importance politique à mesure que des groupements religieux et diverses associations, finalement suivies par le gouvernement français, y apportèrent leur soutien. Les initiateurs de la marche déclarèrent que leur but était de manifester contre le racisme et pour l'égalité, et qu'ils voulaient faire connaître le sort de bon nombre d'immigrés nord-africains et de leurs familles qui ont été victimes d'une vague croissante de violence.

7.12, le gouvernement fédéral interdit l'organisation nazie la plus active en RFA, mais le dirigeant de ce groupement fit aussitôt savoir qu'il ferait sa réapparition au début de 1984, porteur d'un nouveau “concept politique”. L'interdiction, en vertu de la Constitution, du Front d'action des National-Socialistes/National-Activistes fut précédée de descentes de police matinales dans des appartements appartenant à des Nazis sur l'ensemble du territoire, lors desquelles la police confisqua une liste de membres, des publications d'extrême-droite ainsi que des emblèmes, dont des croix-gammées. Il ne fut procédé à aucune arrestation. Le Front d'action compte 270 membres actifs et plusieurs milliers de sympathisants. Cette organisation qui souligne sa volonté de lutter pour la renaissance du NSDAP hitlérien en portant des bottes de cavalier et des vestes de cuir noires, est tenue responsable d'une série d'actes racistes contre des travailleurs étrangers - généralement turcs - et de l'infiltration de clubs de supporters de football.

9.12, en Belgique, le vote en commission parlementaire du “projet Gol” sur l'immigration a incité les

chefs des missions diplomatiques arabes accrédités à Bruxelles à publier à l'issue d'une réunion un communiqué de protestation. "Une telle politique est étranger à l'esprit de la coopération belgo-arabe et ne peut qu'être préjudiciable à son développement", dit le communiqué.

16.12, à Liège (Belgique) marche aux flambeaux dans le centre-ville pour protester contre le racisme et le projet Gol.

24.12, à Bruxelles, dans leur message de Noël, les

évêques belges se disent "préoccupés que de nouvelles dispositions légales (concernant l'immigration), même visant à réprimer légitimement des abus résiduels, ne mettent en péril un équilibre combien fragile et les droits essentiels des personnes et des familles."

25.12, 162 avocats liégeois ont signé une pétition pour le retrait du projet Gol, en estimant inopportun le vote précipité de modifications législatives remettant en cause certains acquis fondamentaux de la loi du 15 décembre 1980 relative au statut des étrangers.

INFO-TURK A DE NOUVEAUX LOCAUX

Depuis le 30 janvier 1984, Info-Türk (Collectif turc d'édition et de diffusion) a regroupé toutes ses activités, menées jusqu'alors en différents lieux, dans de nouveaux locaux situés rue des Eburons 31 - 1040 Bruxelles, au carrefour des Communes de Bruxelles, Saint-Josse et Schaerbeek, habitées par l'immigration turque.

Les nouveaux locaux se trouvent aussi très près des institutions européennes comme le CEE, le Parlement européen ainsi que l'Internation Press Center.

Le programme des activités socio-culturelles du Collectif, qui ont été multipliées à cette occasion, se présente comme suit:

Bibliothèque: du lundi au vendredi (16.30 - 19)
 Service social: lundi, mardi, jeudi, vendredi
 (16 - 17)
 Ateliers créatifs: mercredi (13.30 - 19),
 vendredi (16.30 - 19)
 Ecole de devoirs: lundi, mardi, jeudi, vendredi
 (16.30 - 19)
 Langue turque: jeudi (18 - 19.30)
 Folklore: mercredi (16.30 - 19)

Cours de saz (instrument musical turc): mardi
 (17.30 - 18.30)
 Activités sportives: lundi, mardi, jeudi
 (16.30 - 19)
 Alphabétisation: mardi et jeudi (14 - 15.30)
 Ciné-club: vendredi (17 - 19)
 Expression corporelle et théâtrale: vendredi
 (16.30 - 19)
 Cours de musique et de flûte: jeudi (18 - 19)